SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSEQ©

EST-DU-QUÉBEC

VOLLEYBALL

Règlements spécifiques à la Qualification provinciale D3 et aux Championnats régionaux scolaires

2026-2027

01-09-2026

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL SCOLAIRE

Article 1 – Identification des catégories 3
Article 2 – Nombre d'équipes acceptées 3
Article 3 – Surclassement 3
Article 4 – Composition de la délégation 3
Article 5 – Formule de rencontre 4
Article 6 – Classement 5
Article 7 – Récompenses 6
Article 8 – Semage des équipes 7
Article 9 – Période de réchauffement 7
Article 10 – Ballons et filets employés 7
Article 11 – Costumes 8
Article 12 – Règlements officiels employés 8
Article 13 – Service médical 9
Article 14 – Délai 9
Annexe I – Formule de rencontre 2025-2026 10

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

1.1 Celles du Réseau du sport étudiant du Québec Provincial.

ARTICLE 2 – NOMBRE D'ÉQUIPES ACCEPTÉES

2.1 Sont acceptées, toutes les équipes du territoire ayant participé au tournoi présaison ainsi qu'à la saison et celles des Îles-de-la-Madeleine qui respectent le principe entité-école, ou que le regroupement d'écoles soit accepté par le réseau provincial.

2.2 Voici un tableau des admissions des équipes par catégorie et classe en incluant les équipes des Îles-de-la-Madeleine.

TABLEAUX EN VIGUEUR EXCEPTIONNELEMENT POUR LA SAISON 2026-2027

Nombre d'équipes dans le réseau incluant les îles	Équipes admissent QPD3 incluant les îles	Équipes admissent REG D4n1 incluant les îles	Équipes admissent REG D4n2. Pas d'équipe des îles
12 et moins	5 à 8	Minimum de 4	0
13 à 19	8	5 à 11	0
20 à 24	8	12 à 15	Minimum de 4
25 à 30 équipes	8	12	5 à 10
31 à 40	8	12	11 à 20
41 et plus	8	15	10 en D4N2 8 et plus en D4N3

2.3 Lorsque les Îles-de-la-Madeleine ont seulement une équipe dans une catégorie/sexe (ex : 1 CF), cette équipe sera par défaut inscrite à la QPD3. Si les îles ont 2 équipes ou plus, la 2e et 3e équipe auront le droit d'aller au REG D4n1 selon leur classement de l'année précédente.

EXEMPLE **:** Nous avons 42 équipes en CF incluant 2 équipes des Îles. L'équipe #1 des Îles allant à la QPD3, cela signifie qu'il restera 7 places pour nos équipes de la ligue. L'équipe #2 des Îles pourra s'inscrire au Championnat régional D4n1. Ainsi, il restera 14 places pour nos équipes de la ligue au Championnat régional D4n1. 10 équipes de la ligue iront au Championnat régional D4n2. Les 9 dernières équipes de la ligue iront automatiquement au Championnat régional D4n3. L'admission des équipes de la ligue sera déterminée selon le classement des tournois de type intersection.

ARTICLE 3 – SURCLASSEMENT

3.1 Se référer à l'article 3 de la réglementation administrative pour plus de détails.

ARTICLE 4 – COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

4.1 Joueurs : 7 minimum en cadet et juvénile
8* minimum en benjamin *(application de la règle de jeu équitable, voir article 11).*
Aucun maximum
Entraîneurs : maximum de 3 par équipe
Accompagnateurs : maximum de 2 par équipe

Un minimum de 7 joueurs en uniforme (cadet et juvénile) et 8 benjamins, aptes à jouer, est requis pour débuter le championnat régional sans quoi l'équipe perd ses matchs par défaut. Si, suite à une blessure ou raison médicale, le nombre de joueurs devient inférieur à 7 en cadet et juvénile, l'équipe pourra poursuivre la compétition. Pour le benjamin, il doit y avoir en tout temps 8 joueurs aptes à jouer.

Il est entendu que l'équipe qui se classera pour le championnat provincial scolaire devra respecter le règlement provincial concernant le nombre maximum de joueurs. Les élèves-athlètes qui auront joué pendant la saison, mais qui ne participeront pas au championnat provincial scolaire, ne pourront pas figurer sur l'alignement de l'équipe ni sur la liste du personnel d'encadrement lors de ce championnat (règle 8.2.1. règlement secteur RSEQ).

ARTICLE 5 – FORMULE DE RENCONTRE

Voir le document ANNEXE I Tableaux CHAMP RÉG Volleyball pour connaître la formule déterminée de l'année en cours à la fermeture des inscriptions.

5.1 PRÉLIMINAIRE :

La ronde préliminaire sera jouée le vendredi (si nécessaire) et le samedi, elle sera de type rotation par division. Voici la formule retenue selon le nombre d'équipes admises :

8 équipes admises

2 sections à 4 équipes, 4 matchs/équipe avec utilisation d'un quatrième match de cette façon : la 1re et la 4e position de la rotation jouent une contre l'autre, et la 2e position jouera contre la 3e position. Ces parties seront cumulatives aux préliminaires et seront comptabilisées dans le classement final.

12 équipes admises
2 sections de 6 équipes, 5 matchs/équipe,

10, 15 ou 20 équipes admises
2 à 4 sections de 5 équipes, 4 matchs/équipe

9, 11, 13, 14 ou de 16 à 19 équipes admises
Sections de 4, 5 ou 6 équipes à +/- une équipe de différence. 4 matchs / équipe. (À 14 équipes, nous ferons 2 sections de 5 équipes et une de 4 équipes. Il ne sera pas possible de faire une section de 4 équipes, une de 5 équipes et une de 6 équipes.)
Lorsque nous avons des sections débalancées, s'il doit y avoir une section de six (6) équipes, chacune des équipes devra jouer 4 matchs tout comme les autres sections. Nous devrons donc éliminer 3 matchs, c'est-à-dire les matchs 1-2, 3-4 et 5-6. Pour les sections à 4 équipes, règle habituelle pour jouer 4 matchs.

5.1.2 ORDRE DES RENCONTRES :
L'ordre des rencontres à l'intérieur de chaque section sera celui du document ***ANNEXE I Tableaux CHAMP RÉG Volleyball.*** Nous commencerons par les matchs opposant les équipes du haut de la section à celles du bas et de nous terminerons avec l'affrontement entre la 1ère de la section vs la 2e. Toutefois, la distance importante en transport des équipes pourra faire en sorte de modifier cet ordre.

Aussi, il ne faut pas faire jouer plus de deux matchs consécutifs à une même équipe.

5.1.3 POINTAGE ET CLASSEMENT :

• Pendant la ronde préliminaire, chaque équipe joue 2 sets de 25 points (pointage continu) contre chaque équipe de sa section.
• 1 point par set gagné est accordé pour déterminer le classement des équipes.
• Après la ronde préliminaire, un classement de 1 à 4, ou de 1 à 5 ou encore de 1 à 6) par section est obtenu.

5.2 ÉLIMINATOIRE :

Suite à la ronde préliminaire, il y aura la ronde éliminatoire. Le nombre d'équipes admises sera basé sur le tableau suivant :

Nombre d'équipes participantes	ÉLIMINATOIRE	MATCHS DE CLASSEMENT
8 et moins	**Toutes**	Toutes
9 à 11	**6**	3 à 5
12 à 19	**8**	4 à 11
20 et plus	**12**	8 et plus

Lorsque le nombre d'équipe devant faire partie de la ronde éliminatoire sera supérieur aux équipes classées 1 et 2, le principe du meilleur 3e entrera en ligne de compte avec l'utilisation du bris d'égalité si nécessaire. Si le nombre de places disponibles est égal au total d'équipe en 3e position, les positions obtenues dans la ronde préliminaire seront déterminées d'avance dans le tableau des éliminatoires comme pour les positions 1 et 2.

Tous les matchs éliminatoires sont des 2 de 3 sets (pointage continu). Les 2 premiers sets sont de 25 points. Si un 3e set est nécessaire, il sera de 15 points.

Les rondes éliminatoires des divisions D3 et divisions D4 et D4b sont de type simple élimination, avec possibilité de bye pour les équipes avec les meilleurs positionnements, et comprennent :

- Quart de finales
- Demi-finales
- Finale BRONZE
- Finale OR / ARGENT

Il n'y aura pas de matchs de classement pour les équipes perdantes des quarts de finales.

Il y aura des matchs de barrage (classement) le dimanche pour les équipes éliminées le samedi.

Dans le cas où nous avons 3 équipes seulement dans une catégorie, les responsables du RSEQ-EQ et le comité technique décideront de la meilleure formule pour réaliser le championnat. Une poule à 3 équipes avec 2 matchs contre chacune des équipes, suivi d'une demi-finale 2e vs 3e sera alors considéré. Lorsqu'il y aura seulement 2 équipes pour un championnat, elles joueront 8 sets obligatoires de 25 (peu importe le résultat) samedi. L'équipe championne du régional sera la première qui gagnera 6 sets. Il y aura une plage de matchs le dimanche (2 de 3) pour finaliser le championnat de cette catégorie.

ARTICLE 6 – CLASSEMENT

6.1 Premier (médaille d'or) : gagnant de la finale.
Deuxième (médaille d'argent) : perdant de la finale.
Troisième (médaille de bronze) : gagnant de la partie entre les perdants des demi-finales.
Quatrième position : perdant de la partie entre les perdants des demi- finales.

6.2 Pour les équipes éliminées le dimanche, les positions au classement seront déterminées par le système suivant :

La meilleure fiche cumulée victoires/défaites de la ronde préliminaire et les matchs de positionnement, si applicable, déterminera la meilleure position au classement pour les équipes éliminées dans une même ronde.

Lorsque 2 ou plusieurs équipes seront à égalité, nous appliquerons la règle du bris d'égalité suivante :

En cas d'égalité au classement, le bris se fait dans l'ordre des critères suivants, et ce, jusqu'à ce que l'égalité soit complètement brisée. Cependant, l'avantage d'un critère précédent doit être maintenu, sans jamais revenir à nouveau à un critère précédent :

1. Meilleur quotient des sets gagnés et sets perdus des rencontres opposant les équipes à égalité.
2. Meilleur quotient des points pour et des points contre des rencontres opposant les équipes à égalité.
3. Meilleur quotient des sets gagnés et sets perdus de toutes les rencontres de la rotation (lorsque rencontres 2 de 3 sets ou comparaison intersection).
4. Meilleur quotient des points pour et des points contre de toutes les rencontres de la rotation.

Lorsque vous appliquez ce règlement, en cas de bris d'égalité, vous devez suivre les procédures suivantes:

1. Lorsque deux équipes sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.

2. Lorsque trois équipes ou plus sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que toutes les équipes soient classées.

N.B. Cela signifie que s'il y a égalité entre les équipes X, Y et Z et que le critère "1" réussit à déterminer X comme la première, Y comme la deuxième et Z comme la troisième, alors aucun autre critère ne doit être appliqué. L'égalité est brisée.

Cependant, si le critère "1" détermine le classement d'une des équipes, les équipes qui sont encore à égalité seront classées en utilisant le critère "2" et ainsi de suite. Ne revenez pas au critère "1".

Lors du calcul du quotient « point pour, point contre », une partie gagnée ou perdue par forfait n'est pas considérée dans le calcul. De plus, pour le calcul du quotient de l'autre équipe à égalité, la partie jouée contre l'équipe impliquée dans le forfait n'est pas considérée.

ARTICLE 7 – RÉCOMPENSES

7.1 Une bannière permanente aux couleurs du championnat sera remise à l'équipe qui se sera classée première et ce, pour toutes les catégories/division/sexe :

- Juvénile féminin (D3, D4n1 et D4n2 si applicable)
- Juvénile masculin
- Cadet féminin (D3, D4n1 et D4n2 si applicable)
- Cadet masculin
- Benjamin féminin (D3, D4n1 et D4n2 si applicable)
- Benjamin masculin

7.2 Une bannière d'éthique sportive sera remise à l'entité-école (une par catégorie = benjamin, cadet et juvénile) qui aura démontré la meilleure éthique sportive durant la saison et le Championnat régional scolaire. Elle pourra être remise lors du Championnat régional scolaire.

7.3 Des médailles seront remises à chacun des membres des équipes qui, au classement général par catégorie, division et niveau (D3, D4n1 et D4n2 si applicable), se seront respectivement classées :

Première : médaille d'or
Deuxième : médaille d'argent
Troisième: médaille de bronze

ARTICLE 8 – SEMAGE DES ÉQUIPES

8.1 Le semage des équipes sera fait selon le classement final de la saison. Pour les équipes hors-réseau (Îles-de-la-Madeleine) qui seront présentes et qui s'inscrivent, elles seront semées de la façon suivante, c'est-à-dire* :

- En benjamin : 50 % des deux dernières années de participation au régional.
- En cadet : 50 % benjamin + 50 % cadet.
- En juvénile : 1/3 du résultat du juvénile + 2/3 du résultat du cadet de la dernière année.

N.B. Le semage des équipes des Îles-de-la-Madeleine aura préséance sur le semage avec le classement de la saison uniquement si elles obtiennent un pointage avec une décimale.

Exemples :

L'équipe cadette des Îles termine 2e lors du régional. L'équipe benjamine termine 3e lors de ce même régional. Donc l'équipe cadette des Îles sera semée 3e au régional de cette année (2/2+3/2, ce qui donne 2.5). L'équipe qui a terminé 3e dans la ligue (puisque 2/2+3/2 égale 2.5) sera donc décalée en 4e position et ainsi de suite. Dans le cas où le chiffre obtenu serait sans décimale, l'équipe de la ligue aura préséance (gardera son rang) sur l'équipe des Îles-de-la-Madeleine.

Lorsque nous serons rendus au semage #9, il est possible que le réseau inverse certaines équipes dans le but d'éviter les affrontements intra-école hâtifs. L'ordre de semage à cette étape ne sera utilisé qu'à titre suggestif.

ARTICLE 9 – PÉRIODE DE RÉCHAUFFEMENT

9.1 Chaque équipe aura droit à 5 minutes de réchauffement sur toute la surface de jeu pour son premier match de la journée. En cas de retard dans l'horaire, les équipes pourraient se voir octroyer 4 ou 3 minutes pour les matchs suivants. Voir le nouveau protocole d'échauffement de Volleyball Québec.

ARTICLE 10 – BALLONS ET FILETS EMPLOYÉS

10.1 Le ballon suggéré est le Baden le PERFECTION-: VX5EC. Le meilleur ballon des deux équipes en présence pourra être utilisé.

10.2 Le filet Tachikara GTO, recommandé par le RSEQ provincial, est suggéré.

10.3 Hauteur du filet

Catégorie/Sexe	Juvénile	Cadette	Benjamin
Chez les filles :	2.24	2.24	2.15
Chez les garçons :	2.43	2.35	2.24

ARTICLE 11 – COSTUMES

11.1 Un t-shirt et un pantalon court uniforme seront un costume approprié.

11.2 Le libéro devra porter un chandail de couleur différente des joueurs de son équipe.

ARTICLE 12 – RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS

12.1 Les règlements en vigueur seront ceux de la Fédération de Volleyball du Québec.

12.2 Les règlements spécifiques des championnats scolaires régionaux auront préséance sur les règlements officiels.

12.3 Les règlements administratifs des championnats scolaires régionaux devront être respectés.

12.4 **RÈGLE DE JEU ÉQUITABLE**

Pour la catégorie benjamine, lors d'un match, si les deux équipes ont 10 athlètes et plus, la règle du jeu équitable s'appliquera intégralement aux deux équipes, peu importe le nombre d'athlètes. C'est-à-dire que les athlètes qui n'étaient pas partants lors de la première manche devront débuter la deuxième manche (exemple : une équipe de 10 joueurs devra avoir 4 nouveaux joueurs partants à la deuxième manche, tandis qu'une équipe à 12 devra en avoir 6).

Par contre, si une des 2 équipes a moins de 10 athlètes (8 ou 9), les deux équipes pourront faire débuter le même nombre d'athlètes lors de la 2e manche. Donc, si l'équipe « X » a 8 athlètes, les 2 athlètes qui n'ont pas débuté la première manche devront débuter la deuxième. Ce qui veut dire que l'équipe adverse pourrait faire débuter la deuxième manche avec 2 nouveaux athlètes seulement, même si elle a 10 ou 12 athlètes.

Dans les 2 situations, aucun changement ne sera toléré, et ce, pour aucun joueur avant 12 points mis à part pour les causes de blessure. Les joueurs sortis pour cause de blessure ne peuvent revenir au jeu durant la même manche.

Le non-respect de la règle de jeu équitable est considéré comme un remplacement illégal.

Lorsqu'une équipe a effectué un remplacement illégal et que le jeu a repris, la procédure suivante est à suivre dans l'ordre :

1. L'équipe est pénalisée. L'adversaire gagne un point et le service;
2. Le remplacement est corrigé;
3. Les points marqués par l'équipe fautive depuis la faute sont annulés. Les points de l'équipe adverse sont maintenus.

12.5 Il y aura un seul arbitre en fonction lors de la ronde préliminaire. Selon la disponibilité du personnel d'arbitre, le système à 2 arbitres sera appliqué à partir des demi-finales.

ARTICLE 13 - SERVICE MÉDICAL

13.1 La disponibilité des services de premiers soins est obligatoire.

ARTICLE 14 – DÉLAI

14.1 Si l'équipe ne se présente pas à l'heure prévue, celle-ci perd le premier set 25-0. Mais si celle-ci se présente dans le délai des 10 premières minutes, elle pourra jouer le deuxième set.

ANNEXE I – FORMULE DE RENCONTRE

Voir document ANNEXE I Tableaux CHAMP RÉG Volleyball.